

SEANCE du 17 mars 2016

Le dix-sept mars deux mille seize, dix-neuf heures trente minutes, le conseil municipal convoqué, s'est réuni en séance publique, à la mairie sous la présidence de Monsieur Philippe BLOT, Maire.

Sont présents : Michel VAUCLIN, Daniel COLLAY, Cyrille LAMISSE BOUBECHE, Frédéric SOUILLARD, Amaury SAULNIER

Absents excusés : Dominique HILL (pouvoir donné à Michel VAUCLIN), Laëtitia VOLTA, Franck SIMON, Grégory PREVOST, Laurence ANDRIAMIRADO

Secrétaire de Séance : Cyrille LAMISSE BOUBECHE

Date de convocation : 18 février 2016 – Date d'affichage : 30 mars 2016

Débat d'orientation budgétaire

Résultat de l'année 2015

La Commune termine l'année avec un **excédent en investissement** de **104 225,79 €** et en **fonctionnement** de **717 706,43 €**.

Les restes à réaliser des dépenses d'investissement reportés : **23 500,00 €**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de se déterminer sur les dépenses éventuelles de l'année 2016.

- Projet d'acquisition chemin de l'église

Comme suite à la séance du Conseil Municipal du 25 janvier dernier, M. le Maire soumet de nouveau la proposition d'acquérir un tronçon supplémentaire du chemin de l'église.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de ne pas acquérir ce chemin.

Informations :

Subventions pour l'installation des trois citernes à incendie : les demandes de subvention ont été réalisées. Mme Catherine MORIN-DESAILLY nous informe que malheureusement sa réserve parlementaire a déjà été allouée pour cette année.

Acquisition du jeu de palets : pour acquérir ce matériel à un particulier. Il faut que le conseil municipal délibère et que la personne nous fournisse une facture avec RIB.

Lotissement de M. BRIAUX : M. le Maire a rencontré M. LEDRU pour le lotissement de M. BRIAUX.

Question diverse :

Eglise en Scène : une animation pédagogique aura lieu le 30 juin prochain (veille de la manifestation). La Commune doit-elle demander l'autorisation de la paroisse Tôtes-Auffay.

La Commune est propriétaire de l'église. En revanche, les règles de bienséances voudraient que nous l'informions.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h30.